

Des plans de déplacements de "quartier"

Lille : la charte micro-PDU

L'expérience récente de l'élaboration du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lilloise a montré que, pour atteindre les objectifs fixés sur l'ensemble du territoire de la métropole, il fallait concevoir leur concrétisation à l'échelle locale. C'est l'objet de la charte micro PDU.

Son objectif est d'être un outil qui facilite la prise en compte des préoccupations des déplacements urbains dans les projets d'urbanisme et réciproquement. En effet, tout projet d'aménagement doit s'accompagner d'une réflexion globale intégrant les éléments concernant les déplacements : flux, stationnement, réseaux, bruit, etc. De même, un projet de voirie doit tenir compte des projets d'urbanisme existants afin d'éviter des solutions de rattrapage par la suite. Cela permettra d'éviter, par exemple, des coupures urbaines en intégrant en amont du projet de voirie les axes du plan d'aménagement.

Par ailleurs, la charte vise à développer une collaboration entre les services communautaires directement concernés (exploitation des transports collectifs, voirie infrastructures circulation, urbanisme et aménagement, ville renouvelée, mission PDU, etc.), ainsi qu'avec les bureaux d'études, les services des maîtres d'ouvrages publics, les investisseurs privés et les différentes institutions.

Le but est de construire une méthode en concertation et en collaboration avec les services concernés par ces études, sur des projets pilotes choisis dans la métropole. Ces études permettront de généraliser par la suite la démarche micro PDU.

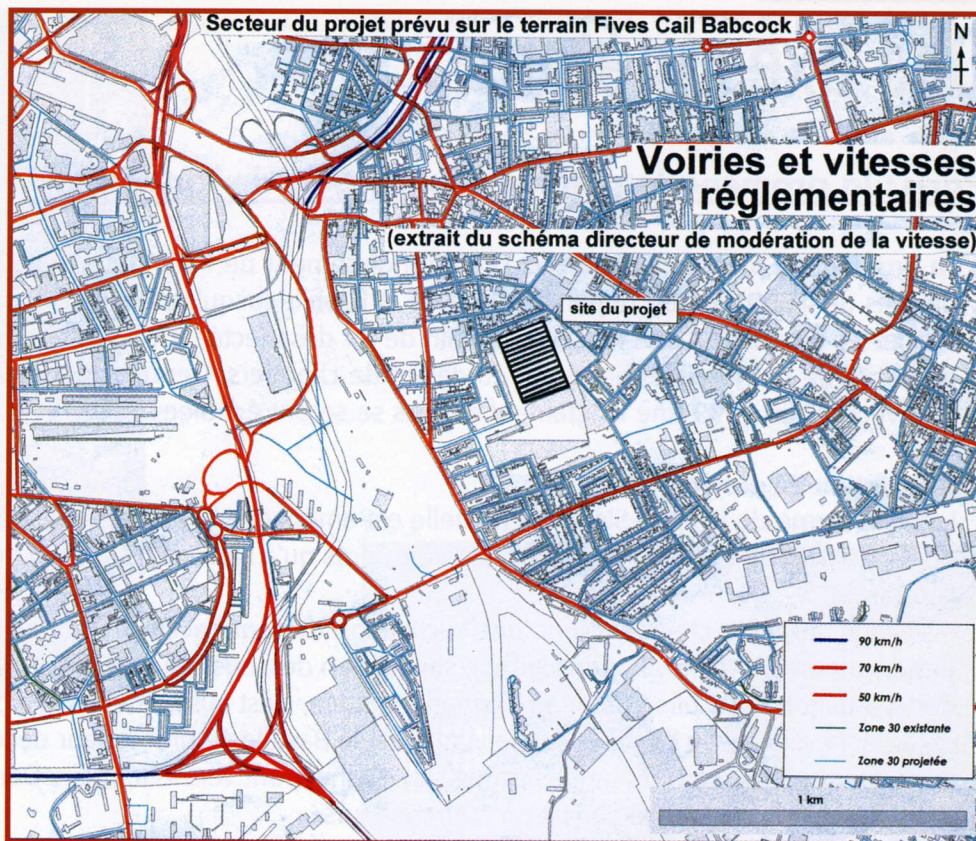
La charte micro PDU constitue également un outil d'aide au diagnostic fondé sur une cartographie d'éléments concernant les déplacements et l'urbanisme. En effet, pour faciliter leur consultation, les données ont été standardisées sous forme cartographique de manière à donner une vue d'ensemble des éléments relevant du domaine des déplacements urbains. Chaque bureau d'études, mais également les collectivités locales, l'État, les investisseurs privés et, à plus long terme la population, disposeront ainsi de façon systématique d'un minimum de données élémentaires, ce qui facilitera le travail de diagnostic sur la zone étudiée.

Les cartes seront disponibles pour tout le monde par le biais d'un site Internet. Les thèmes sont variés, mais une distinction est faite entre des cartes "état des lieux" et des cartes portant sur des documents de planification : plan de gestion parcellaire, densités de population, zonages POS (plan d'occupation des sols), grandes infrastructures inscrites au POS, schéma directeur de modération de la vitesse, bruit des transports, accidents de la circulation, stationnement, réseaux de transports en commun, réseau cyclable...

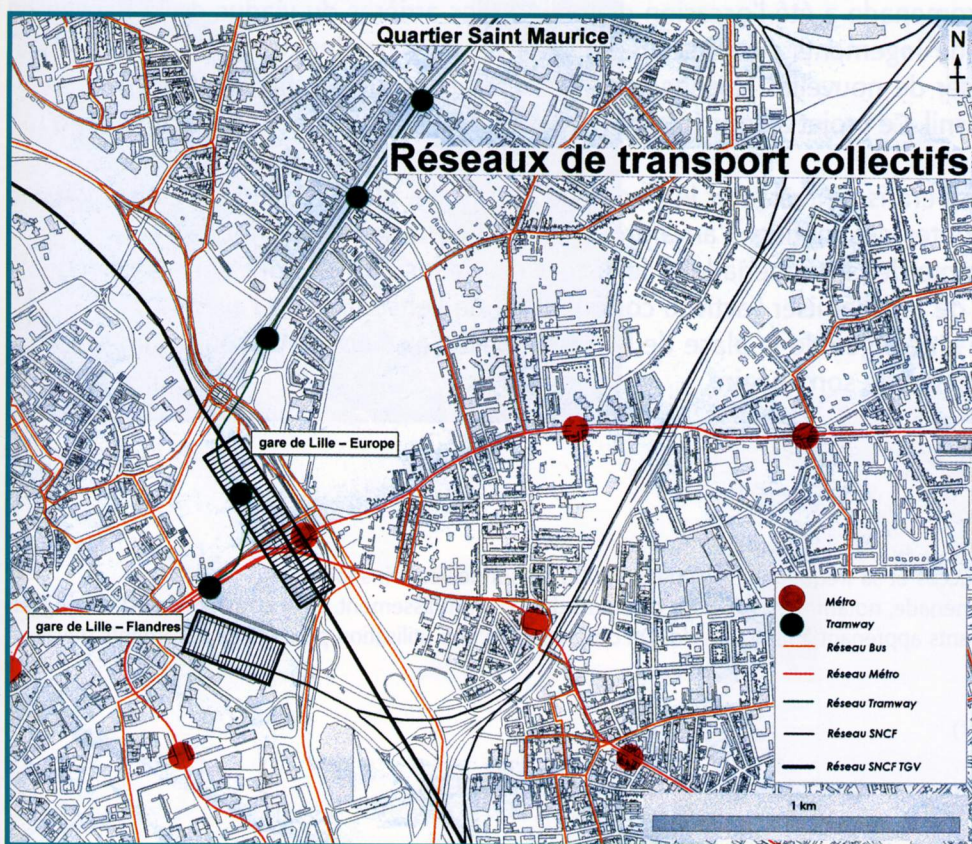
Enfin, une liste d'actions est proposée, comme aide à l'élaboration d'un projet, pour qu'il soit conforme aux préconisations du plan de déplacements urbains. D'une manière générale, la prise en compte de ces différents points permettra l'amélioration du cadre de vie (requalification des espaces publics, diminution des nuisances dues aux transports...), la mixité urbaine (habitat/commerces), la valorisation de l'existant (transports, quartiers), une facilité d'accès au choix modal de transport et une urbanisation moins "éclatée".

PERSONNE À CONTACTER

Véronique Hourcade Medebielle, mission plan de déplacements urbains - CUDL - Tél. 03 20 21 31 29



Dans le cadre du projet prévu sur l'emplacement de l'usine Fives Cail Babcock, le schéma directeur de modulation de la vitesse indique ce que prévoit le PDU en matière de vitesse maximale sur l'ensemble des voies du secteur



Cette carte décrit l'ensemble des réseaux TC dans le quartier Saint-Maurice pour une étude d'aménagement d'un îlot du secteur